

LA PRESSE NOUVELLE Magazine Progressiste Juif

La PNM aborde de manière critique les problèmes politiques et culturels, nationaux et internationaux. Elle se refuse à toute diabolisation et combat résolument toute les manifestations d'antisémitisme et de racisme, ouvertes ou sournoises. La PNM se prononce pour une paix juste au Moyen-Orient sur la base du droit de l'État d'Israël à la sécurité et sur la reconnaissance du droit à un État du peuple palestinien.

ISSN : 0757-2395

MENSUEL EDITE PAR L'U.J.R.E.

PNM n° 294 – Mars 2012 – 30^e année

Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide

Le N° 5,50 €

MOYEN-ORIENT

Iran : Jusqu'où ira Israël ? *D.Vidal* 4
Exodus
par le feu, par le sang... *L.Laufer* 5

FRANCE

... génocide arménien *R.Vahé* 6
Nos amis musulmans *H.Levart* 7

Histoire / Mémoire

Pézenas... *G-G.Lemaire* 6
Nîmes... *A-M.Duport* 8
Mémoire Miroir (poème) *C.Zilbertin* 8

ANNIVERSAIRES

La guerre d'Algérie,
fruit pourri d'un système
d'inégalités et d'injustice *A.Ruscio* 3
Le 8 mars
Journée de la femme *N.Mokobodzki* 2
Charonne, 50 ans après *PNM* 2

Le billet d'HUMEUR

Le Pen et le poète *J.Franck* 6

CULTURE

Peut-on devenir français ? *J.Lewkowicz* 7
La chronique Cinéma de *L.Laufer* 7

19 MARS 1962 - LES ACCORDS D'EVIAN



© Wikicommons



Les accords d'Evian, le 18 mars 1962

Par ces accords, le gouvernement français cédait au gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA) ses pouvoirs sur l'Algérie et le Sahara. Par un double référendum, les Français de métropole et les Algériens approuvaient cette décision. L'indépendance sera officiellement proclamée le 3 juillet 1962. Le 4 juillet, Ahmed Ben Bella s'installera à Alger comme président de la nouvelle République. ■

Alain Ruscio, historien, analyse en page 3 les origines de ces tragiques événements.

CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT !

Signés par Louis Joxe, Jean de Broglie et Krim Belkacem, les **accords d'Evian** mettent fin à huit ans d' "opérations de police", guerre atroce qui n'osait dire son nom. Rappelons que Jacques Chirac sera le premier à utiliser officiellement le terme de "Guerre d'Algérie".

Patrick Kamenka

PRÉSIDENTIELLES : LA RÉSISTANCE CONTRE L'AUSTÉRITÉ ET LE POPULISME

Editorial

À quelques semaines du premier tour des élections présidentielles (le 22 avril), plus que jamais les Français attendent des réponses aux questions sur l'avenir du pays soumis à des plans d'austérité successifs et sur la situation en Europe où les remèdes ultralibéraux saignent à vif le peuple grec. Sans attendre le verdict des urnes, les victimes des plans de désindustrialisation et du CAC40, qu'ils soient sidérurgistes à Florange ou ouvriers de PSA à Aulnay, rejettent par leur mobilisation le bilan d'un quinquennat au service du MEDEF. Tout comme un nombre grandissant de citoyens abhorre les lois de fin de mandat présidentiel sur la TVA anti-sociale ou le contrat "compétitivité-emploi". La « France qui se lève tôt » n'est dupe en rien des promesses, des repentances et des appels au « peuple » du candidat-président Nicolas Sarkozy, alors que depuis 2007, la France compte un million de chômeurs supplémentaires. Les affichages populistes de la candidate de la droite extrême, Marine Le Pen, ne répondent pas plus aux détresses des chômeurs ou des jeunes des banlieues, ni à la misère des bénéficiaires du RSA qu'elle tente

de séduire. Mais en exhumant les mânes de Robert Brasillach, l'écrivain antisémite et nazi fusillé à la Libération, le FN a montré qu'il était bien le parti de la haine. Brûlant ses vaisseaux, la droite parlementaire pour conquérir les voix de la France ultra droite et pour effacer les traces des choix politiques d'austérité, n'hésite plus à utiliser les thèses éculées de l'inégalité entre les civilisations afin d'opposer les chômeurs aux salariés, les Français aux immigrés, les citoyens aux syndicats, aux élus de la Nation. Les Français ne s'y trompent pas : un récent sondage BVA souligne qu'une majorité de sondés (55%) estime que Nicolas Sarkozy « se positionne trop à droite ». Dans toute l'Union européenne, ce sont les mêmes stratégies (plan Merkel-Sarkozy) qui sont prônées pour sauver le système en crise. Le mécanisme européen de stabilité (MES) a été concocté pour faire avaliser la règle d'or européenne, et non pour aider les États endettés. Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance européenne (TSCG) mettra un terme à l'indépendance budgétaire des Parlements nationaux.

Une riposte unitaire s'avérait utile dans le contexte électoral. L'abstention d'une partie de la gauche lors du vote au Palais Bourbon constitue, qu'on le veuille ou non, un gage aux marchés financiers. L'opposition au MES et au TSCG s'avérait nécessaire, notamment comme point d'appui à la lutte du peuple grec contre les plans d'ajustement de la *Troïka* (BCE, FMI, UE). Athènes va-t-elle devenir le laboratoire de la *doxa* néolibérale qui, avec huit plans d'austérité successifs, a imposé une baisse du salaire minimum de 22 % et une réduction des retraites de 15 % ? Résultat : la Grèce compte 3 millions de pauvres sur 11 millions d'habitants. L'appel de la *Confédération européenne des syndicats* (CES) à une journée d'action le 29 février est une réponse importante. Dans ce contexte, le résultat des présidentielles françaises n'en prendra que plus d'importance, en France d'abord, mais aussi pour tous les peuples en lutte de Madrid à Lisbonne, de Bucarest à Athènes. Pour une Europe des peuples. ■

24 février 2012

COMMUNIQUÉS

NON À L'ENTRAVE À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE DÉBAT À L'UNIVERSITÉ

Un colloque à propos du conflit du Proche-Orient devait se tenir à l'Université de Paris VIII les 27 et 28 février 2012, avec l'autorisation du président de l'Université. Ce dernier est revenu sur son autorisation le 17 février.

Sans approuver la totalité des points de vue qui auraient pu s'exprimer à cette occasion, l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) estime inadmissible :

- que le président de Paris VIII ait pu se rétracter,

- que l'Université française ne puisse, contrairement aux traditions acquises, être un lieu où la liberté de débat et d'expression soit totale.

Des pressions auraient-elles été exercées ? ■

UJRE
Paris
UNION
DES JUIFS
POUR LA
RÉSISTANCE ET L'ENTRAIDE

21 février 2012

SCANDALEUSE CENSURE DU FN CONTRE DES JOURNALISTES DE MEDIAPART

Le Front national qui tente de se présenter comme un parti acceptable et démocratique vient de révéler sa vraie nature en interdisant aux journalistes de Mediapart de pouvoir participer à la Convention présidentielle de Marine Le Pen.

Le FN a inventé l'apartheid vis-à-vis des journalistes en censurant les médias qui lui déplaisent. Le parti lepéniste est clair :

"Ils ne veulent pas recevoir Marine (Le Pen) en disant que ce n'est pas une candidate républicaine, donc on applique leur consigne. C'est un média partisan et anti-FN. Ils ont décidé de nous boycotter, donc ils ne sont pas les bienvenus", selon Alain Vizier, directeur des relations-presse de la campagne de Marine Le Pen dans une déclaration à l'AFP.

Pour le SNI-CGT, cette attitude du FN constitue une atteinte intolérable à la liberté des journalistes de pouvoir faire leur métier et de pouvoir couvrir un événement, indépendamment de la ligne éditoriale du média incriminé. Mme Le Pen se trompe d'époque et de pays. Nous ne sommes pas en Hongrie sous le joug du populiste Orban et de ses lois liberticides.

C'est pourquoi nous appelons les journalistes et leurs syndicats à ne pas laisser faire. Nous appelons également les journalistes à ne pas tolérer que France Télévision accepte sans broncher le refus de Marine Le Pen de débattre avec le candidat du Front de Gauche à la présidentielle Jean-Luc Mélenchon dans le cadre de l'émission *Des paroles et des actes* sur France 2 le 23 février. M. Mélenchon avait pourtant accepté l'invitation à débattre avec le leader du FN. Mais devant le refus de cette dernière, France Télévision a cédé.

Il est inconcevable que le service public se plie au diktat lepéniste en annulant le débat avec le candidat du Front de Gauche et en optant pour un remplaçant de l'UMP ou du PS.

STOP À LA CENSURE EXERCÉE PAR LE FN
STOP AU DIKTAT DE MARINE LE PEN
À FRANCE TÉLÉVISION ■

Montreuil
20/02/2012

le
snj
cgt

Billet

8 MARS - JOURNÉE DE LA FEMME

Je suis femme. Je n'en tire aucune fierté particulière. Je ne me perçois pas pour autant comme un citoyen de deuxième classe. Je ne me suis jamais réclamée du féminisme organisé. Sauf à considérer comme féministe la revendication « à travail égal, salaire égal ». Et l'on sait bien qu'en période de prospérité, certains métiers tombent en quenouille, c'est-à-dire entre les mains des femmes, parce qu'ils sont sous-payés. Ainsi l'enseignement en France n'est-il mixte qu'au niveau des élèves. Car pour le corps enseignant, son taux de féminisation oscille entre 70% et 80%, ce que je considère comme l'une des causes non perçues de la violence et de l'échec scolaire des jeunes mâles qui sont les grands incompris. La société, elle, est mixte !

En 2011, depuis ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire DSK », je me suis sentie humiliée non en tant que femme mais en tant que citoyenne de mon pays. Humiliée parce que deux personnalités considérées comme de gauche ont osé tenir des propos qui auraient mérité une réponse plus énergique. Tel déclara : « Après tout il n'y a pas eu mort d'homme ! » Dont acte, mais, personnellement, je détesterais bénéficier de cette honteuse indulgence. Tel autre : « Ce n'est jamais qu'une histoire de soubrette qu'on aura troussée ». Excusez du peu.

Et puis, surtout, cela nous ramène à l'éternel problème d'une presse charognarde. Ce parfum de scandale, de sexe, fit battre des records de vente. Et tous, le nez au vent, de renifler les odeurs les plus nauséabondes. Autrefois, cela s'appelait « faire les chiens écrasés ». Eh oui ! La chiennerie fait vendre. Quand au fond du problème, c'est-à-dire à la position de DSK au FMI, il ne fut guère abordé que dans des revues spécialisées.

Ma honte, de femme, de citoyenne : avoir reçu de femmes éclairées des mails innommables. Tel celui qui prétendait reproduire les véritables menottes passées au poignet de DSK. Pendant ce temps, l'on vendait la Grèce à l'encan. En tant que femme, j'en veux à ces femmes, mes amies souvent, de s'être abaissées à faire circuler ces sous-produits de l'actualité. Et quand j'entends d'authentiques féministes invectiver « les hommes », je ne puis m'empêcher de demander qui, sinon les femmes, élève leurs futurs bourreaux. ■

Nicole Mokobodzki

Vous êtes abonnés ?
Pensez à parrainer vos
amis !

(voir en page 4)

VOUS NOUS LISEZ ... VOUS RÉAGISSEZ ... VOUS NOUS ÉCRIVEZ ...

Chers amis de la "Presse nouvelle", le numéro de février appelle de ma part quelques remarques :

1/ Dans l'évocation du 8 février 1962 et de Charonne – manifestation à laquelle je pris part – parmi les organisations qui appelèrent et participèrent, certains ont tendance à oublier le PSU. Dois-je rappeler qu'après le massacre des Algériens le 17 octobre précédent, le PSU seul organisa et tint une manifestation de protestation le 1er Novembre 1961 ? Né pour contrer la funeste politique de la SFIO de Guy Mollet – l'homme des pouvoirs spéciaux en Algérie, le PSU fut au premier plan de la lutte contre la sale guerre. Certains l'oublient un peu facilement !!!

2/ Dans son évocation de l'invasion du Liban le 6 juin 1982, Dominique Vidal oublie que ce fut l'occasion en juillet, donc avant Sabra et Chatila, de l'appel de 100 intellectuels juifs dénonçant cette attaque. L'appel parut avec les noms des signataires dans le "Monde" et fut probablement l'un des premiers appels signé par des juifs se revendiquant comme tels à propos du Moyen-Orient. Juste au-dessus de l'encadré de cet appel figurait l'évocation de ce qui fut probablement la dernière manifestation publique de Pierre Mendès-France qui, avec Goldmann et Klutznick, appelait à la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP. Cet appel fut sévèrement critiqué par Alain de Rothschild, président du Crif. Je tiens ce document à votre disposition !

3/ Dans l'évocation de Walter Benjamin, je m'étonne de ne pas voir citer celui qui fut une des dernières personnes encore vivantes à l'avoir croisé en 1940 à savoir Stéphane Hessel ! Stéphane a souvent évoqué en détail cette rencontre, y compris dans son tout récent livre avec Elias Sambar, "Le rescapé et l'exilé" (Éd. Don Quichotte). ■ Cordialement à vous, MARCEL-FRANÇOIS KAHN, 13 février 2012

Eloge de la photographie : Lecteur attentif de la *Presse Nouvelle*, je relève, sous la plume de Gérard-Georges Lemaire, dans son excellent article sur Walter Benjamin [PNM n° 293], cette assertion (...) : « et il a compris que la photographie n'était pas un simple enregistrement du réel, mais un art à part entière, au même titre que la peinture ». La photographie est un art à part entière. Mais ce n'est pas au même titre que la peinture puisque c'est, précisément, d'un autre titre : le sien. Le point de départ historique de la photographie, avec Nicéphore Niepce (1765-1833) est ambigu puisque son propos est la captation par la lumière de l'image des objets sur une surface « photosensible ». Et ceci jusqu'à ce que dans l'histoire de sa pratique, la photographie prenne conscience d'être un art à part entière. On pourrait aussi soupçonner l'histoire de la peinture d'avoir pour source une certaine captation du réel. Mais c'est une autre affaire : la peinture a dû s'apercevoir, au cours de sa pratique, de la validité propre de ses outils. Cela veut dire que la peinture est toujours d'une certaine manière, « abstraite ». La photographie avait au départ quelques handicaps : l'objectif de l'appareil limitait la construction de l'image à une géométrie implacable et la philosophie de ses formes était étroitement dépendante de la répartition de l'ombre et de la clarté. Mais, précisément, la photographie s'est mise à penser au-delà de ces limites formelles. La vertu principale de la peinture est d'émanciper ceux et celles qui la font et qui la regardent en les obligeant à réfléchir sur leurs rapports à la réalité. C'est de ce point de vue et seulement de celui-là que l'on peut comparer peinture et photographie qui n'usent pas des mêmes outils mais qui ont en commun d'appartenir au long processus d'humanisation de l'espèce humaine. ■

JEAN-PIERRE JOUFFROY

CHARONNE, CINQUANTE ANS APRÈS

Pour la première fois depuis la création du Comité Vérité et Justice pour Charonne (CVJC) en 2006, et malgré un vent glacial, ils étaient venus près d'un millier rendre hommage à ceux qui, cinquante ans plus tôt, avaient été assassinés au métro Charonne par ceux qu'une ancienne résistante appela « des tueurs à gages en uniforme ». Diverses personnalités prirent la parole dont le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault et le secrétaire général du PCF, Pierre Laurent qui déclara : « Ils sont l'honneur de la France. Héritiers de la lutte contre le nazisme, ils poursuivaient le combat pour une France libre, digne de ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité » en associant à cet hommage les Algériens massacrés à Paris le 17 octobre 1961. Bertrand Delanoë n'hésita pas à faire le lien entre l'esprit colonialiste et les propos inadmissibles tenus récemment par Claude Guéant sur l'inégale valeur des civilisations. Il fut très applaudi, notamment quand il déclara avec véhémence : « Un peuple est grand quand il regarde son histoire en face et surtout quand il regarde l'autre en face... Sans courage de la vérité, il n'y a pas de civilisation digne de ce nom. La colonisation fut un crime contre les valeurs de la France ».



Paris. 8 février 2012. La banderole dit :
8 février 1962 : la police tue à Charonne
8 février 2012 : l'État doit reconnaître son crime

Tous saluèrent la présence de Delphine Renard qui perdit la vue à la suite de l'attentat commis par l'OAS le 7 février. Signalons, à ce propos la remarquable tribune qu'elle publia ce même jour dans *Le Monde* qu'il faut absolument lire sur Internet. Et dont nous retiendrons la conclusion : « N'oublions pas, certes, mais surtout souvenons-nous, car la mémoire est une action en marche. »

Puis ce fut, au cimetière du Père Lachaise le dépôt de gerbes devant la sépulture des morts de Charonne et la stèle dédiée aux victimes de l'OAS.

La journée de commémoration s'acheva à l'auditorium de la Ville de Paris avec, devant une salle comble, la projection, suivie d'un débat, du film remarqué d'Olivier Doat.

Reste à obtenir la reconnaissance de ce qu'on ne peut qualifier que de crime d'État. Un massacre d'État, dit Alain, le fils de Fanny Dewerpe. ■ PNM

LETTRE À MON POTE Ali

A Charonne, Fanny Dewerpe tombait sous les coups de la police. Cinquante ans après, une ombre de violence et de mort s'allonge. Les victimes tombent encore sous les coups des « forces de l'ordre ». La colère gronde. En voici un témoignage, reçu d'un de nos lecteurs :

Cher Ali Aziri,

Ce qui t'est arrivé est terrible, pour toi, pour la République. Un soir à Argenteuil, la police vous a fait descendre de voiture, toi et ton ami. Et tu es mort parce que tu avais subi une prise d'étranglement pour t'immobiliser. Je n'ai jamais entendu ta voix, mais j'ai entendu celle de ton copain, un *chibani** à la retraite au goût amer parce que tu n'es plus là, toi, son ami.

Pourquoi à ton âge, t'immobiliser, t'étrangler ? Et puis tes vêtements disparus, jamais rendus à ta famille ! Ton copain qui dit des choses terribles. Toi qui vomis, et le « fonctionnaire » qui essuie ses semelles souillées sur toi. Ton ami dit les portes fermées des commissariats pour interdire la plainte. Ton copain est poursuivi en justice pour avoir dévoilé son témoignage. Et la Justice fermée refusant d'instruire « l'affaire ».

Tu n'es qu'Ali. Nous avons apposé une plaque commémorative. Interdit. Retirée. Silence. Tu n'es qu'Ali.

Lorsque je suis venu au rassemblement à Argenteuil pour cette plaque, j'ai entendu rages et plaintes depuis de nombreux lieux où la mort avait été invitée. Des morts avec des visages qui venaient de loin, des prises d'étranglement « règlementaires », des justices qui cherchent à se défilier. Et j'ai entendu les fureurs de la jeunesse. L'émotion bouillonnait. Ils disaient leur colère. Mais ils disaient aussi, comme pour s'excuser, que c'est une colère pour la justice et la dignité de tous les hommes. Ali, c'est un homme important comme tous les hommes.

Et j'ai pensé à ce que m'avait raconté mon père de la police d'avant Pétain. Comme il fallait garder pour soi les humiliations lors du renouvellement des papiers de travailleur immigré. Et j'ai pensé à mes grands-parents qui avaient quitté leurs périlleux *shetl*, traversé des pays dont ils ignoraient la langue et les usages. Ils attendaient la France de la République et la réalisation de leurs rêves et de leurs espoirs. La France de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité pour être des humains parmi des humains, dignes et sereins. Mais la République, il faut la proclamer chaque jour, pour que sa devise continue à vivre.

Ali, ton malheur rencontre l'histoire de mes aïeux. Il faut que nous résistions ensemble avec tous les autres. Nous qui sommes des citoyens français avec tout le pays.

Alors, moi qui suis juif, c'est dans un journal juif que je veux dire ma solidarité. Dans la *Presse Nouvelle* de l'UJRE. Parce qu'il ne faut surtout pas nous laisser diviser. Parce que, pour mon identité juive, c'est respecter les valeurs de solidarité portées par les résistants face aux nazis.

Ce qui se passe aujourd'hui, dans sa répétition, est une lourde menace sur notre République. Si la Justice de notre pays abdique son devoir de justice, c'est la violence qui s'invitera. Ce sont les ressorts de la division qui œuvreront.

Ali, nous serons là, j'en suis sûr.

Les consciences s'éveillent.

Il n'est pas trop tard. ■

SERGE GROSSVAK

* *Chibani* : «Cheveux blancs» en arabe. Vieux immigrés maghrébins arrivés en France pendant les Trente Glorieuses.

LA GUERRE D'ALGÉRIE, FRUIT POURRI D'UN SYSTÈME D'INÉGALITÉS ET D'INJUSTICES

par **Alain Ruscio***



Le 19 mars 1962, l'Algérie et la France connaissent leur première journée de paix depuis...

132 ans !

Cette affirmation peut surprendre. Et, bien sûr, il n'est pas question d'affirmer ici que l'Algérie a été, en permanence et dans chacun de ses *douars*, à feu et à sang. Il y eut des moments d'affrontement : la phase que bien des historiens appellent la première guerre d'Algérie, entre la conquête de 1830 et la reddition dans l'honneur de l'émir Abd El-Kader (1847), le soulèvement massif de Mokrani en 1871, les affrontements du Constantinois en 1945, enfin la seconde guerre d'Algérie, la plus connue, de 1954 à 1962...

Il faut bien être conscient de la violence de ces guerres. Ô certes, les thuriféraires du colonialisme évoquent, aujourd'hui encore, celle des colonisés. Mais ils oublient deux choses. D'abord, que ces actions furent une réponse à la violence fondamentale que représenta la conquête, puis l'établissement de la soi-disant « Paix française ». Ensuite, la supériorité technique des Français fut toujours et partout écrasante, que ce soit grâce aux fusils Chassepot au début de cette histoire ou au napalm durant les années de la guerre de 1954-1962.

Mais, même hors de ces moments de paroxysme, la paix n'a jamais existé dans les cœurs.

Il faut dire que le racisme le plus dégradant a trop souvent été la principale « idéologie » de bien des Français d'Algérie. En témoignent mille faits, mille mots blessants (il n'est pas utile ici de reproduire le vocabulaire raciste, mais chacun l'a hélas encore en tête).

Trop souvent, les seuls contacts entre membres des deux communautés furent ceux de supérieur à subordonné, quand ils ne furent pas de maître à domestique. Que savaient les Français d'Algérie des indigènes, comme ils disaient ? Neuf sur dix ne connaissaient pas la langue arabe, encore moins le kabyle.

Au travail ? Si les deux communautés se côtoyaient, certains donnaient les ordres, d'autres les recevaient, apparemment soumis. Que pouvaient bien avoir à se dire, dans les champs, le colon et le *fellah* ? Que pouvaient bien avoir à se dire, dans les usines, le contremaître (99 fois sur 100, un Européen) et le manœuvre (toujours un « indigène ») ? Dans certains quartiers, les enfants pouvaient jouer ensemble, jusqu'à un certain âge. À l'école, c'était plus rare, puisque tous les enfants européens étaient scolarisés, contre, en moyenne, un enfant musulman sur dix. Par la suite, insensiblement, les préjugés l'emportaient. Dès l'adolescence et, a fortiori, à l'âge adulte, une cloison étanche séparait les deux communautés (plus, d'ailleurs, car à l'intérieur de chacune, il y avait des sous-divisions : Français de souche, Espagnols, Italiens, Maltais chez les Européens ; Arabes, Kabyles, Juifs, chez

les indigènes). À la maison ? Les familles ne se fréquentaient pas : trop de différence de niveau de vie, de coutumes, de mœurs, de religion. Il était par exemple rarissime qu'un enfant d'une communauté épouse un enfant de l'autre.

Dans la rue ? Là encore, les deux communautés se côtoyaient, sans se parler. Il y avait, phénomène bien connu et du reste généralisé à toutes les colonies, des quartiers « européens » et des quartiers « musulmans ».

Les Juifs furent l'objet d'une politique particulière. Après la chute du Second Empire, l'un des tout premiers décrets de la jeune République, signé du ministre Crémieux, fut d'intégrer cette population dans la citoyenneté française. On peut voir dans cette mesure une preuve de grandeur d'âme, certes, mais aussi une volonté politique de diviser ces « indigènes ». Cette mesure n'entama en rien, par parenthèse, l'antisémitisme virulent qui s'empara d'une grande partie de la population européenne, comme en témoignent la violente crise de la fin du XIX^e siècle (Edouard Drumont fut un temps député d'Alger) puis la rapidité et la dureté de l'application des lois vichystes en Algérie.

Il existe, fort heureusement, des exceptions. De tous temps, il y eut, en Algérie, des Européens respectueux, ouverts à la diversité humaine et culturelle. Certains traduisirent cela par la littérature (on pense à Isabelle Eberhardt), d'autres par l'œuvre picturale (les tableaux d'Étienne Dinet), d'autres par l'activité professionnelle (bien des médecins de campagne, la majorité des instituteurs, véritables héros des temps modernes, mais disposant de si peu de moyens), d'autres enfin par la charité (quelques religieux et religieuses non liés au système)...

Il faut faire ici une place à part aux Européens d'Algérie qui choisirent le combat politique. On pense à certains militants socialistes de l'entre-deux-guerres, Jean Méliou ou Victor Spielmann. On pense également aux syndicats. La CGTU dans l'entre-deux-guerres, puis la CGT à partir de 1945, ont mené des combats courageux, internationalistes (par exemple le refus de chargement militaire à destination de l'Indochine) où se mêlaient militants musulmans et européens. Mais c'est surtout dans les rangs du Parti communiste algérien que se construisit une société plus fraternelle. L'histoire de ce Parti est souvent dénoncée par les études, aujourd'hui. Et, certes, elle peut être soumise à la critique, comme tout mouvement politique. Sa stratégie n'a pas toujours été en adéquation avec la réalité. Mais il reste que ce parti a dénoncé les atteintes aux libertés et les violences de l'ère coloniale, qu'il a tenté, avec d'autres, de tracer la voie vers la sortie du colonialisme. Surtout, il faut souligner une spécificité : il a été la seule formation de toute l'histoire coloniale française (et peut-être mondiale) à réunir en son sein des militants de toutes origi-

nes, européens, musulmans, juifs. Peu leur importait, ils étaient des internationalistes.

Ces socialistes, ces syndicalistes, ces communistes n'ont pas été entendus. La société fraternelle qu'ils préconisaient n'a jamais vu le jour. À la place s'est imposée cette société à deux, ou même trois, vitesses.

Face à cette situation, comment a réagi le mouvement national algérien ? Certains, tel Messali Hadj, fondateur de l'*Étoile Nord-Africaine* (1926), portèrent très tôt leur choix vers l'indépendance. D'autres, comme Ferhat Abbas et d'ailleurs la majorité des hommes politiques d'Algérie, optèrent plutôt vers une évolution, vers une certaine autonomie, en accord avec la métropole. Mais qui, à Paris, à part les communistes, quelques socialistes, des intellectuels lucides et courageux, accepta même seulement d'envisager une telle évolution ? Toujours, partout, ce fut le mépris, la tricherie (les « élections à la Naegelen »), puis le déchaînement de violence, comme à Sétif en mai 1945.

Aussi ne doit-on pas s'étonner si le mouvement national algérien, après avoir tenté d'explorer les solutions pacifiques, le dialogue, l'appel à la raison, s'est progressivement orienté vers l'insurrection. À l'été 1954, quelques mois après la victoire vietnamienne de Dien Bien Phu, de jeunes patriotes la préparent, se séparant de Messali Hadj, jugé désormais trop conciliant.

Cette insurrection, qui commence le 1^{er} novembre de cette année, n'a pas été un coup de tonnerre inattendu et inexplicable mais le débouché logique des impasses qu'avaient créées les gouvernements français, de 1830 à 1954...

Une guerre dure commence. À qui la faute ?

Elle durera 8 années, endeuillant les deux peuples. Finalement, cette guerre n'aura (presque) fait que des victimes : le peuple algérien, qui laissa des centaines de milliers des siens dans les cimetières, qui souffrit de façon inimaginable ; le peuple français, qui dut laisser partir, et parfois mourir, des hommes jeunes pour une guerre qui n'avait rien de national ; la population européenne d'Algérie, même si elle suivit inconsidérément les fascistes de l'OAS, mais qui fut finalement victime des mensonges accumulés durant l'époque coloniale ; les *harkis*, pauvres bougres abandonnés par ceux qui les avaient amenés à combattre pour une mauvaise cause...

Ceux qui, par contre, ne souffrirent pas, furent les gros colons, les dirigeants des grandes sociétés françaises, qui avaient depuis longtemps vu le vent venir, et qui replièrent leurs capitaux. ■

* Historien, chercheur, directeur du *Centre d'Information et de Documentation* (CID) sur le Vietnam contemporain, spécialiste de la colonisation (cf. *Histoire de la Colonisation : Réhabilitations, Falsifications et Instrumentalisations*)

ACTUALITÉ DU PROCHE-ORIENT

MENACES DE GUERRE CONTRE L'IRAN

JUSQU'OUÏ IRA LA FUITE EN AVANT ISRAËLIENNE ?

par DOMINIQUE VIDAL *



Benyamin Netanyahu attache-t-il bientôt son nom à une nouvelle guerre d'Israël, peut-être la plus risquée de toutes ? Et se lancera-t-il dans cette aventure sans l'appui, voire la participation des États-Unis ? Ces deux questions obsèdent observateurs, chercheurs et journalistes depuis plusieurs semaines. À défaut de lire dans le marc de café, quelques réflexions s'imposent.

Ceux qui répondent OUI à la première question, voire à la seconde, avancent trois arguments :

- le premier, c'est l'urgence. Selon eux, l'Iran, qui a déjà enrichi de l'uranium à 20 %, pourrait dans un à deux ans porter ce pourcentage à 90 % et disposer ainsi de la matière nécessaire pour réaliser deux ou trois essais nucléaires. Certes, pour autant, Téhéran ne détendrait pas des bombes effectivement utilisables, pas plus que les moyens de les transporter vers leur cible. Mais cette possible violation du *Traité de non pro-*

lifération (TNP) qu'Israël, pour sa part, n'a jamais signé – et pour cause : il possède de 200 à 300 têtes nucléaires et de quoi les propulser ou les larguer quand et où il le veut – offre à Tel-Aviv le prétexte d'une attaque préventive ;

- les partisans de cette dernière invoquent un second argument : la « fenêtre d'opportunité » créée, selon eux, par l'ébranlement du régime de Damas, principal allié de l'Iran dans la région. L'escalade répressive dans laquelle s'est lancé Bachar Al-Assad, avec ses fidèles dans l'armée, les *moukhabarat* ¹, et le parti *Baas*, a progressivement précipité dans l'opposition une grande partie de l'opinion jusque-là acquise, activement ou passivement, au pouvoir. Et le soutien que lui a apporté le *Hezbollah* libanais a porté un coup sévère à l'aura de ce dernier dans le monde arabe et, à un moindre degré, au Liban ;

- troisième argument : Benyamin Netanyahu et ses proches seraient en mesure d'entraîner Barack Obama dans l'aventure, soit en lui faisant miroiter ce qu'il aurait à gagner si elle réussissait, soit en lui faisant valoir qu'une opposition de sa part ruinerait ses dernières chances de réélection en novembre prochain.

D'autres spécialistes avancent des arguments contraires, également au nombre de trois :

– d'abord la difficulté de l'opération militaire elle-même. L'Irak possédait, au début des années 1980 une centrale nucléaire, Osirak : un seul raid israélien suffit à la détruire ². L'Iran, lui, a disséminé ses installations sur plusieurs centaines de sites à travers tout son territoire. Leur destruction suppose donc des moyens considérables – avions, AWACS, système de brouillage des télécommunications, etc. – dont *Tsahal* ne dispose pas seule. L'aide opérationnelle de l'US Army apparaît donc indispensable ;

– or Barack Obama a, selon eux, plus à perdre qu'à gagner au cas, vraisemblable, voire probable, où l'aventure tournerait mal pour Israël et ses alliés. Les échecs américains en Irak et en Afghanistan restent trop présents dans les mémoires des électeurs états-uniens pour qu'ils pardonnent à leur président-candidat un nouveau fiasco. D'où les nombreux appels répétés à la retenue lancés publiquement par Washington à Tel-Aviv ;

– d'autant que les risques, pour Israël même, semblent considérables. Le fameux « Dôme de fer » prémunit celui-ci – relativement – contre les missiles à courte, mais non à longue portée. Dans les heures suivant une attaque israélienne, la défense iranienne et le *Hezbollah* pourraient donc riposter en ciblant les villes les plus peu-

plées – sauf évidemment Jérusalem – et y occasionner des dommages matériels et des pertes humaines considérables. Comment réagiraient alors les Israéliens ? Que feraient notamment ceux d'entre eux, de plus en plus nombreux, qui détiennent un second passeport ?

Sans doute cette dernière préoccupation explique-t-elle l'opposition manifestée par une grande partie de la presse, mais aussi des experts et – fait plus rare et donc significatif – de l'état-major de *Tsahal* comme des dirigeants du *Mossad*.

Sérieuses, ces objections n'emportent cependant pas complètement la conviction. Car l'histoire nous l'enseigne : lorsque que les dirigeants de Tel-Aviv se sont trouvés dans l'impasse, ils ont souvent cédé à la tentation d'une fuite en avant militaire, exploitant les erreurs ou les provocations de leur(s) adversaire(s). Que l'on pense à l'attaque-surprise contre l'Égypte en 1967, ou aux invasions du Liban de 1982 et 2006.

Or jamais un gouvernement n'a été aussi isolé que celui de Benyamin Netanyahu, pris en étau entre, à l'intérieur, un mouvement social sans précédent et, à l'extérieur, un consensus international également sans précédent en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine. Non seulement ce dernier appartient désormais de plein droit à l'UNESCO, mais le Comité des Affaires sociales, humanitaires et culturelles de l'Assemblée générale des Nations unies a instamment prié « tous les États, les institutions spécialisées et les organismes des Nations unies de continuer à apporter soutien et aide au peuple palestinien en vue de la réalisation rapide de son droit à l'autodétermination » par 166 voix contre 5 ³.

Sur le plan régional aussi, la marge de manœuvre du gouvernement Netanyahu-Lieberman-Barak s'est nettement rétrécie. Les mouvements révolutionnaires dans le monde arabe ont ébranlé le *statu quo* issu de la victoire israélienne de 1967 et des paix séparées avec l'Égypte (1979) et la Jordanie (1994). Si le régime militaire du Caire n'a pas renié le traité avec Israël, il en affiche une interprétation très restrictive. Le roi Abdallah en fait autant, qui tente de sauver son trône et redoute qu'Israël n'en revienne à l'« option jordanienne » ⁴. Et même la joie suscitée par la chute annoncée du clan Al-Assad à Damas n'apparaît pas sans mélange : après tout, ni le père ni le fils n'ont tiré le moindre coup de fusil contre l'« ennemi sioniste » depuis 1973, bien que ce dernier ait occupé, colonisé et finalement annexé le plateau syrien du Golan. Enfin, principale alliée d'Israël depuis 1959, la Turquie a expulsé son ambassadeur, faute d'excuses pour l'assassinat de neuf de ses citoyens sur le *Mavi Mamara*, principal navire de la « *Flottille de la paix* », au printemps 2010.

Préparation d'un coup de poker militaire, diversion face à l'offensive palestinienne ou chantage destiné à obtenir un renforcement des sanctions contre Téhéran ?

Les bruits de botte ont sans doute un autre objectif, décisif : préserver le monopole nucléaire dont Israël jouit depuis plusieurs décennies au Proche-Orient, grâce à l'aide de la France ⁵. Et qu'il entend bien mettre à l'abri de la seule solution raisonnable de l'actuel imbroglio, à savoir la dénucléarisation de toute la région.

Car cette perspective est désormais à l'ordre du jour international. En mai 2010, Washington a accueilli la Conférence d'examen du *Traité de non-prolifération des armes nucléaires* (TNP). À cette occasion, 172 États ont :

- « réaffirmé qu'il importait qu'Israël adhère au *Traité* et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA » ;

- « souligné la nécessité pour tous les États parties de respecter rigoureusement les obligations et les engagements qui découlent de leur adhésion au *Traité* » ;

- et convoqué « une conférence à laquelle prendront part tous les États du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région, avec le plein appui et l'engagement sans réserve des États dotés d'armes nucléaires » ⁶.

Helsinki accueillera cette Conférence cette année. Israël préférera-t-il plonger le Proche-Orient, voire le monde, dans le chaos plutôt que de répondre à l'appel de la communauté internationale ? ■

1. Services de renseignement.
2. Voir la *Presse Nouvelle magazine* n° 291 de décembre 2011.
3. Seuls ont voté contre cette résolution adoptée le 23 novembre 2011, Israël, les États-Unis, le Canada, la Micronésie et les Îles Marshall...
4. Pour la droite et l'extrême droite israélienne, selon la formule chère à Ariel Sharon, « *L'État palestinien, c'est la Jordanie* ».
5. Lire Pierre Péan, *Les Deux bombes. Comment la France a donné la bombe à Israël et à l'Irak*, Éd. Fayard, Paris, 1991.
6. www.franceonu.org/IMG/pdf_NPT-document_final-Fr.pdf

* Historien et journaliste. Publie, fin mars 2012, avec Michel Warschawski, *Un autre Israël est possible*, Éd. de l'Atelier, Ivry-sur-Seine.

LA PRESSE NOUVELLE

Magazine Progressiste Juif
fondé en 1934

Editions :

1934-1993: quotidienne en yiddish, Naïe Presse
(clandestine de 1940 à 1944)

1965-1982: hebdomadaire en français, PNM
depuis 1982 : mensuelle en français, PNM
éditées par l'U.J.R.E

N° de commission paritaire 0614 G 89897

Directeur de la publication
Jacques LEWKOWICZ

Rédacteur en chef
Roland Wlos

Conseil de rédaction

Claudie Bassi-Lederman, Jacques Dimet,
Jeannette Galili-Lafon, Patrick Kamenka,
Nicole Mokobodzki

Administration - Abonnements

Secrétaire de rédaction

Tauba-Raymonde Alman

Rédaction - Administration

14, rue de Paradis

75010 PARIS

Tel : 01 47 70 62 16

Fax : 01 45 23 00 96

Courriel : lujre@orange.fr

Site : <http://ujre.monsite.orange.fr>
(bulletin d'abonnement téléchargeable)

Tarif d'abonnement :

France et Union Européenne :

6 mois 28 euros

1 an 55 euros

Etranger (hors U.E.) 70 euros

IMPRIMERIE DE CHABROL

PARIS

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souhaite m'abonner à votre journal
"pas comme les autres"
magazine progressiste juif.
Je vous adresse ci-joint mes nom, adresse
postale, date de naissance, mèl et téléphone

PARRAINAGE

(10 € pour 3 mois)

J'OFFRE UN ABONNEMENT À :
Nom et Prénom
Adresse
Téléphone
Courriel



Sortie en coffret DVD d'Exodus d'Otto Preminger avec Paul Newman, Eva Marie-Saint, Lee J Cobb, Sal Mineo, Jill Hayworth. Éd. Opening. 2 DVD. Bonus : Otto Preminger, 30mn ; Exodus 1947, 58mn.

L'art du cinéma a pu donner dans des films magnifiques, des œuvres de propagande à l'idéologie critiquable. Tel cet Exodus inspiré du roman éponyme de Leon Uris, fiction fondée sur les événements liés à la création de l'État d'Israël. Ce film sioniste militant offre une fresque où le cinéma classique trouve un de ses aboutissements par un récit limpide, des images superbes et sa puissance émotionnelle. Preminger maîtrise parfaitement le format de la Superpanavision 70 mm, aussi regarder Exodus sur un écran de télévision trahit la superbe photographie de Sam Leavitt et l'ampleur du film.

Par le feu

C'est au style remarquable de Preminger que l'on doit l'apparence réaliste, objective et authentique du récit, mais il ne s'agit bien que d'apparence car les personnages, la chronologie des faits et leur présentation y sont purement fictifs. Preminger engage le marxiste Dalton Trumbo, le talentueux scénariste-dialoguiste qui figure alors sur la liste noire des dix d'Hollywood victimes du maccarthysme. Parmi les intellectuels communistes américains, les juifs sont majoritaires et pour la plupart convaincus par le sionisme, tout comme Trumbo qui lui, n'est pas juif. Après onze mois de prison et l'exil au Mexique, Trumbo écrit en-

“ Exodus ” d'OTTO PREMINGER par LAURA LAUFER

core sous prête-nom. Il rédige le scénario en étroite collaboration avec Preminger lequel, louant son travail, le crédite de son vrai nom au générique. Preminger signe ainsi la fin de l'ostracisme pour Dalton Trumbo et ouvre la voie du retour en pleine lumière pour ceux qui figurent sur la liste noire.

Avec *Exodus*, nous entrons dans une tragédie où s'entremêlent les émotions les plus intimes des personnages, les enjeux politiques et la grande histoire. La force dialectique du film, par les ressorts parfaits de l'évolution du récit, nous conduit pas à pas dans le parcours accompli par ses personnages dont l'action doit résoudre des conflits nés d'événements complexes. La pleine lumière des extérieurs domine la première partie du film (Chypre, Haïfa, Saint-Jean d'Acre, Jérusalem) et dans la seconde partie, les séquences nocturnes intensifient la dramaturgie (la création de l'État d'Israël proclamée dans des lueurs de feux, la pendaison de Taha, le saccage de sa maison, la fuite des enfants de Gan Dafna). Sommet tragique : l'assassinat au cœur de la nuit, par les Arabes, après son premier baiser, de la jeune Karen, fille de déportés, appelée l'enfant de lumière, personnage radieux dont la blondeur de soleil illuminait jusqu'ici le film.

Exodus fonctionne en parfait film de propagande dont le moteur central veut faire adhérer le spectateur à la cause sioniste, et plus particulièrement à l'*Irgoun* de Mena-

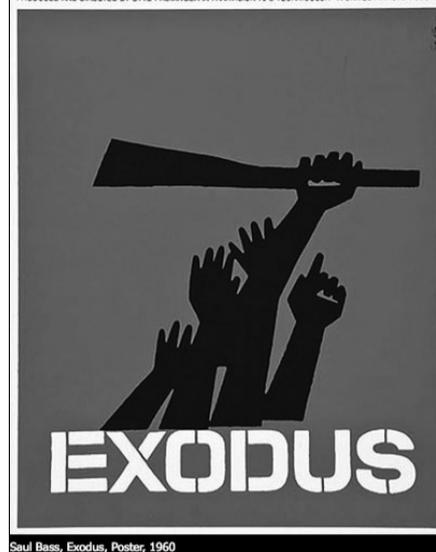
hem Begin : tout y converge pour justifier la vision qu'avait cette organisation, alors terroriste, de la création et de la défense de l'État d'Israël. Ainsi de l'évolution du personnage de l'Américaine Kitty au sort de Dafna la martyre, assassinée par les Arabes. Au début du film, Kitty est extérieure au sort des juifs ; à la fin, épousant le combat de ses amis, elle prend les armes au sein de la Haganah, qui, créée avant-guerre, constitue le cœur de la future armée d'Israël. Dafna, dont la fière statue en armes domine le camp de Gan Dafna, inspire le nom du lieu et lui sert d'emblème.

Preminger choisit une mise en scène dont la précision tient du mouvement d'horlogerie. Ainsi, des séquences de l'attentat de l'hôtel King David ou de celle de l'attaque de la prison d'Acre. L'intensité dramatique atteint une violence insupportable lorsque Dov Landau, superbement joué par Sal Mineo, avant de jurer serment à l'*Irgoun* avoue que, durant sa déportation, les nazis l'ont affecté aux tâches de *Sonderkommando* et utilisé sexuellement comme une femme.

Par sa vision synthétique, le film va du plus intime au plus universel et saisit la dynamique des émotions et de l'action, au plus près des visages en cadrages serrés, ou inscrit l'action des personnages dans les paysages par d'amples mouvements de caméra : ainsi de la superbe scène du baiser entre Kitty et Ari.

HISTOIRE AU PROCHE-ORIENT

OTTO PREMINGER PRESENTS PAUL NEWMAN, EVA MARIE SAINT, RALPH RICHARDSON, PETER LAWFORD, LEE J. COBB, SAL MINEO, JOHN DEREK, HUGH GRIFFITH, GREGORY RATOFF, FELIX AYLMER, DAVID OYATOUSHI, JILL HAWORTH
SCREENPLAY WRITTEN BY DALTON TRUMBO FROM THE BEST SELLING NOVEL BY LEON URIS - MUSIC BY ERNEST GOLD
PRODUCED AND DIRECTED BY OTTO PREMINGER IN PANAVISION 70 & TECHNICOLOR - A UNITED ARTISTS RELEASE



Saul Bass, Exodus, Poster, 1960

Par le sang

Exodus a été tourné avec le partenariat des maires des villes où se déroule l'action et le concours de milliers de figurants. Dans son autobiographie, Preminger confie avoir rencontré Ben Gourion, Golda Meir et Menahem Begin après que ceux-ci aient vu le film et l'aient critiqué. Les premiers lui reprochant d'avoir donné, au détriment de la Haganah, un rôle trop positif aux terroristes de l'*Irgoun* dans les actions menées par celle-ci pour hâter la fin du mandat britannique vers la création de l'État d'Israël ; le troisième lui reprochant... l'inverse et Preminger revendiquant d'avoir tendu à l'objectivité. .../...

En vérité...

.../... Ce n'est pas à Chypre qu'eut lieu l'affaire de l'*Exodus*. A l'époque, plusieurs centaines de milliers de survivants de la Shoah croupissent dans leurs anciens camps de déportés en Allemagne : les États-Unis refusent de leur accorder des visas, la Grande-Bretagne leur interdit d'immigrer en Palestine et ils ne peuvent rentrer dans leurs foyers en Europe de l'Est – en Pologne, par exemple, des tentatives de retour provoquent des pogromes, tel celui de Kielce en 1946. C'est alors que la Haganah affrète le cargo *President Warfield* qui, dans le port de Sète, embarque 4 500 passagers le 11 juillet 1947. Rebaptisé *Exodus* et hissant un pavillon à étoile de David, il met le cap sur la Palestine. La Royal Navy l'appréhende, tuant trois des passagers. Plutôt que d'interner les autres à Chypre, comme elle en a coutume pour les immigrants illégaux, elle les renvoie sur trois navires vers des camps de personnes déplacées en Allemagne, dont le III^e Reich venait à peine de mettre en œuvre la « solution finale ». Lors de l'escale à Port-de-Bouc, soixante-quinze de ces « boat people » acceptent le droit d'asile en France. Parmi ceux restés à bord, puis débarqués de force à Hambourg, on comptera vingt-sept blessés, dont trois Britanniques - cinquante passagers seront arrêtés.

Preminger choisit l'ellipse sur ces faits pour développer au long du film cinq idées-force du mouvement sioniste :

1) l'implantation en Palestine représente la seule solution au problème des « personnes déplacées »,
2) Il faut une organisation politico-militaire (la Haganah) capable de mener des opérations spectaculaires telle celle de l'*Exodus* pour en convaincre l'opinion mondiale,

3) la lutte contre le mandat britannique nécessite le recours au terrorisme de l'*Irgoun* (attentat de l'hôtel King David),

4) pour que naisse l'État hébreu, les frères ennemis, l'*Irgoun* et la *Haganah*, doivent s'unir,

5) les Arabes, manipulés par les nazis, menacent militairement le futur État d'Israël qui doit se défendre et s'armer pour imposer la paix entre Arabes et Juifs.

Le film détourne la chronologie des faits et donne à l'*Irgoun* un rôle central dans la création du futur État hébreu. En effet, ce n'est pas en 1947, mais en 1946, un an avant l'affaire de l'*Exodus*, que l'*Irgoun* organise, à l'initiative de Menahem Begin, l'attentat contre l'hôtel King David, siège du Secrétariat et du Commandement militaire britanniques, tuant 91 personnes et en blessant 45.

Le film montre un nazi manipulant les Arabes et les Palestiniens* : c'est sa séquence la plus répugnante. Extrapolant à partir de la collaboration du Grand Mufti de Jérusalem, Amin Al-Husseini, et de ses Légions SS musulmanes (en fait bosniaques et croates) avec Hitler, le film présente les Arabes – à l'exception de Taha, l'ami d'enfance de Ari – comme les seuls agresseurs, vils serviteurs des nazis hier et agissant encore pour eux en 1948. C'est oublier les « 9 000 Palestiniens dans les rangs de l'armée britannique, les centaines de milliers de Maghrébins dans les troupes de la France libre, sans parler de centaines de déportés arabes dans les camps nazis »¹.

L'idée selon laquelle « les ennemis de mon ennemi sont mes amis » n'est pourtant pas propre au Grand mufti : le groupe Stern (dit aussi *Lehi*), dont le futur Premier ministre Itzhak Shamir était un des

dirigeants, n'avait-il pas proposé une « alliance » à l'Allemagne nazie contre les Britanniques ?

La présentation des événements proprement dits n'est pas moins fautive. Voilà vingt-cinq ans que, sur la base des archives ouvertes depuis 1978, les « nouveaux historiens »² israéliens ont éclairé les conditions de la naissance d'Israël et de la disparition de la Palestine.

Contrairement à l'impression donnée par le film, le rapport des forces militaires est devenu de plus en plus favorable aux troupes juives, plus nombreuses et massivement armées, à partir de mars 1948, par l'Union soviétique via la Tchécoslovaquie, où les communistes ont le pouvoir un mois plus tôt.

De même, si les Arabes ont effectivement refusé le partage décidé par l'ONU le 29 novembre 1947, le mouvement sioniste comptait sur le conflit à venir pour conquérir un État juif plus grand et plus « homogène » que prévu. De fait, l'État d'Israël sort de la guerre de 1948-1949 avec un territoire agrandi d'un tiers et vidé de 800 000 à 900 000 de ses habitants arabes, dont il récupérera les terres et empêchera le retour. De nombreux massacres ont jalonné cette entreprise d'expulsion, souvent perpétrés par l'*Irgoun* et le *Lehi*, mais aussi par la Haganah. L'État de Palestine, lui, n'a pas vu le jour : Israël, la Jordanie et l'Égypte s'en sont répartis les dépouilles.

Rares sont les historiens à contester encore ces faits scientifiquement établis. Seul débat encore non tranché : le caractère planifié, ou non, de cet exode forcé. Si Benny Morris pense qu'il « est né de la guerre, et non d'une intention, juive ou arabe », Ilan Pappé décrit, dans son der-

nier livre, un « nettoyage ethnique » planifié par David Ben Gourion³.

En 1960, Otto Preminger et Dalton Trumbo, l'auteur de *Johnny s'en va t'en guerre*, ignorent, certes, ce que les archives de l'État d'Israël ont révélé ensuite. Mais il suffit, à l'époque, de lire les historiens palestiniens et arabes pour connaître l'essentiel des faits, confirmés depuis par leurs confrères israéliens⁴.

Exodus par la beauté de ses paysages, par le magnétisme de ses acteurs, par l'incandescence de sa fiction éblouit, fascine et ne peut être vu sans émotion et sans larmes. Et si l'oraison funèbre de sa dernière séquence semble un appel à la paix, la flamme du magnifique générique créé par Saul Bass dans la dernière image fait place au fusil.

Par le sang des Palestiniens versé dans la véritable histoire, par leur exode forcé et leurs maisons spoliées, il faut aussi dire que ce film, magnifique, ment. ■

1. **Alain Gresh**, *De quoi la Palestine est-elle le nom*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris 2010.

2. **Dominique Vidal**, *Comment Israël expulsa les Palestiniens 1947-1949*, Éd. de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2008 et ibid. 1.

3. **Ilan Pappé**, *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, Éd. Fayard, Paris, 2008 et **Benny Morris**, *The birth of the Palestinian refugee problem revisited*, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.

4. **Walid Khalidi**, *Plan Dalet : Master Plan for the Conquest of Palestine*, Middle East Forum, nov. 1961, republié avec un nouveau commentaire par le *Journal of Palestine Studies*, vol. XVIII, n° 69, 1988.

Remerciements : Je remercie Dominique Vidal pour sa relecture de cet article et ses conseils avisés. **L.L.**

HISTOIRE

Pézenas



UN PETIT MONDE JUIF DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE

par GÉRARD-GEORGES LEMAIRE

Pézenas, qui doit sa célébrité à Molière et Bobby Lapointe, ne saurait nous faire oublier l'empreinte qu'y laissèrent les juifs au cours des temps.

Tous les auteurs semblent s'accorder sur le fait que les juifs se sont installés à Pézenas, célèbre alors pour son marché, à la fin du XIII^e siècle. Une date précise est avancée, 1298.

Cette petite communauté venue d'Espagne et du Portugal aurait été attirée par ce marché, qui était important à l'époque. Il se sont consacrés sans nul doute aux activités traditionnelles, comme la vente des vieux habits, mais se sont aussi occupés de la vente des bestiaux et de celle des laines et des draps, activité principale de la région au Moyen-Âge (*panni de Montepessulano*, la draperie dont les Montpelliérains étaient fiers). Un texte ancien nous apporte encore plus de précisions : « *ils polissaient aussi le verre, trafiquaient l'alcool, du vin, des parfums et de l'huile* ». C'est dire à quel point ces juifs se sont bien intégrés dans le tissu social et économique de cette cité en dépit des restrictions dont ils étaient l'objet. Il faut ajouter que leur activité de changeur et de prêteur était indispensable. Enfin, leur connaissance des langues et des routes commerciales, des produits précieux provenant de la péninsule ibérique rendait leur présence fort utile, d'autant plus que les marchandises partaient non loin de là, dans les ports d'Agde et de Lattes et que des communautés plus importantes se sont installées à Montpellier et à Lunel, et également à Narbonne et à Béziers. C'est sans doute ce qui les a protégés des persécutions qui se traduisaient par leur expulsion du royaume de France.

Tout en jouant ce rôle éminent à Pézenas, ils n'en sont pas moins astreints à des règles sévères et à une forme d'impôt particulière. Des documents de l'époque l'attestent : tous les ans, selon la décisions des consuls (sortes de conseillers municipaux), il devaient payer la somme de « *cinquante sols pour les tailles de leurs biens, possédaient la faculté d'avoir une boucherie particulière* ». De plus, les *vigiers* (édiles) de Béziers ont rédigé un édit le 13 avril 1332, ce qu'on appelait un droit de *leude* (nous dirions un droit de passage) pour tous les juifs qui arrivaient dans la région pour y commercer : « *Juif et Juifve passant et étant à cheval, quelque jour que ce soit, paieront treize deniers pour leude et si la Juifve est enceinte vingt-six deniers* ». Ils sont obligés de payer leur écot pour traverser l'Hérault en empruntant le Pont de Montagnac.

Dans cette ville célèbre pour le passage de Molière (il n'y serait resté qu'un seul jour), où le temps s'est arrêté au XIX^e siècle parce que la municipalité a refusé le passage du chemin de fer, il est encore possible de voir de nombreuses traces du ghetto comme la porte intacte qui se trouve *rue Juiverie*. Ce ghetto se résume en réalité à deux petites rues. C'est dire que si leur présence s'est révélée utile à tous, il n'y a pas eu un grand développement démographique de cette communauté. La seconde rue s'appelle toujours *rue des Litanies*. On croit savoir qu'une synagogue avait été construite dans l'*Impasse fleurie* mais rien ne l'atteste vraiment (un voyageur affirme l'avoir vue en 1792). Le cimetière qui se situait en dehors de la ville a été remis en état

* **NDLR** *More judaico* [latin : "par la coutume juive"] : Serment médiéval humiliant prêté par les juifs jusqu'au début du XX^e siècle dans les Cours de justice européennes, les chrétiens interprétant la prière du *Kol Nidre* de *Yom Kippour* visant à délier une personne des vœux inaccomplis au cours de l'année précédente, comme lui permettant de jurer à la légère.

récemment : cinq pierres tombales ont été restaurées lorsque l'enceinte a été relevée.

De la vie de ce petit monde reste peu de traces. Mais une figure s'est distinguée et prouve que la communauté était encore vivante à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, **Israël Bédarride** (1798-1869). Son nom vient d'une petite bourgade du Vaucluse. Sans doute fait-il partie de ces juifs qui ont bénéficié de mesures de tolérance à l'ère des Lumières. On en fait souvent un descendant des « Juifs des papes » en Avignon. Difficile à dire. On croit savoir qu'il y avait alors vingt juifs à Pézenas, qui portaient tous ce même nom. Il fait des études brillantes et se rend à Paris où il étudie le Droit. Il est inscrit au barreau à vingt-et-un ans et se présente deux ans plus tard à un concours où il doit faire un mémoire sur la condition des juifs au Moyen-Âge. Il fait carrière à Montpellier et communique avec Benjamin Constant à propos de la Charte constitutionnelle de 1830, qui laisse espérer une reconnaissance de la religion israélite, ce qui se réalise un an plus tard. Mais le serment dit « *le more judaico* »* est encore imposé en Alsace, devant les autorités ecclésiastiques. Son combat est celui de la liberté de penser et d'avoir sa religion sans discrimination. Ami de Casimir Périer et du chansonnier Béranger, il n'est pas républicain. Il se présente aux élections à Pézenas comme libéral en 1834 et échoue en toute logique. Il écrit : « *Quelques-uns, parmi lesquels je me suis trouvé moi-même, ont rencontré dans le préjugé religieux une barrière qu'il ne leur a pas été donné de franchir... On a pu voir à cette occasion, au scrutin de ballottage, des bulletins nommant un des candidats parce qu'il n'était pas juif, excluant l'autre parce que juif.* » Il se présente pendant treize années et échoue chaque fois. Il a été envoyé à Paris en 1845 et en 1846 pour la question du train que ses concitoyens désiraient voir passer chez eux. Mais les législatives de 1846 l'empêchent de mener à bien sa mission. Il est clair une fois de plus que le préjugé antisémite a été un obstacle insurmontable à son élection.

Il poursuit avec succès sa carrière juridique et est nommé bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Montpellier en 1839. Puis il rassemble en un volume ses *Etudes sur la législation* qui avaient paru dans *La Revue judiciaire du Midi*. Elles ont aussi bien trait au Droit civil (contrats de mariage), qu'au Droit constitutionnel, aux questions relatives à la propriété littéraire, aux prêts ou qu'à la Bourse.

Il écrit ensuite un ouvrage historique, les *Juifs de France, en Italie et en Espagne* qui paraît en 1859. Dans un autre ouvrage, le *Guide des égarés*, il est parmi les premiers à parler de Maïmonide, philosophe du XII^e siècle. Il veut convaincre son lecteur qu'il faut démythifier la religion juive et se libérer des préjugés sur la nation « déicide ». Il a aussi défendu le droit des femmes et été un farouche opposant à la peine de mort. En somme, un fils de Pézenas a contribué à l'émancipation définitive des juifs de France et a mené les mêmes combats que Victor Hugo. ■

LE PEN ET LE POÈTE

Billet d'HUMEUR

« *Il faut se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits* » ! Ce morceau d'anthologie du poète Robert Brasillach date du 25 octobre 1942. Il n'en est pas resté là et a su compléter son œuvre avec efficacité. Une efficacité sanglante. Jusqu'à la fin de l'Occupation, dans les colonnes du journal nazi *Je suis partout*, cet humaniste alla au bout de sa pensée, dénonçant les juifs et les envoyant à l'assassinat. Jugé comme criminel, il fut exécuté en février 1945. Depuis, tout ce que le pays compte comme nostalgiques de l'antisémitisme, de la collaboration, du fascisme, honore et vénère Brasillach en héros et en victime. On exalte son talent littéraire Au fond, Hitler était aussi peut-être un grand peintre. Je ne m'étonne pas de voir émerger, parmi les fans de ce fleuron de la poésie de boue et de sang, Monsieur Jean-Marie le Pen soi-même. En voilà un qui ne change pas d'avis, qui affiche une fermeté sans faille dans son soutien aux causes les plus putrides. A Lille, au meeting de sa fille, il est une fois de plus resté fidèle à ses amours de jeunesse et n'a pas manqué de faire l'apologie du défunt poète fasciste. Sa fille Marine ne s'est évidemment pas démarquée des propos paternels en déclarant qu'il ne fallait pas confondre le poète et l'homme. Une telle évocation jette ombre et discrédit sur un discours qui se veut populaire et n'est que populiste. ■

JACQUES FRANCK. 20 février 2012



FRANCE

NE PAS ACCEPTER LA NÉGATION DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN...

par RAPHAËL VAHÉ



77 sénateurs, 65 députés ont décidé récemment de transférer au Conseil Constitutionnel la proposition de loi relative à la pénalisation de la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi... Division des élus pour le moins surprenante mais préoccupante sur un tel sujet, alors qu'il y a maintenant onze ans, le génocide arménien était enfin reconnu, au Parlement français.

« *Instants émouvants qui réunissaient l'ensemble des familles politiques et mettaient terme à un pesant déni de 95 ans* » comme le soulignait si justement le sénateur communiste Guy Fischer à la Conférence des présidents de groupe du Sénat en mai dernier.

L'objet de cette nouvelle proposition de loi est de « *sortir du milieu du gué* » où la loi de 2001 était restée sans incidence juridique malgré sa portée symbolique considérable. Si une réponse juridique au négationnisme est indispensable, il est aussi de la responsabilité politique non seulement de faire reconnaître le génocide arménien mais aussi d'agir pour que les génocides ne se reproduisent plus. Comme citoyen, militant associatif, élu local, engagé dans le travail de mémoire lié à la défense des valeurs républicaines originelles, je ne peux accepter de laisser du temps aux mauvaises raisons qui risquent de noircir jusqu'à l'illisible cette page déjà trop obscure de l'histoire de l'humanité.

Le groupe communiste, républicain et citoyen au Sénat, l'affirmait déjà en 2005, en déposant une proposition de loi qui visait « *tous les crimes contre l'humanité du XX^e siècle et ceux qui pourraient, hélas, être à venir.* » Un travail fructueux préalable de concertation avait été réalisé auparavant avec des associations à Marseille. Trois balises avaient été retenues alors : ne pas s'en tenir à l'angle unique – restreint – relatif à la seule presse, de la loi Gayssot, rester dans le champ constitutionnel (afin d'éviter la levée de toute barrière de non-application,) et enfin ne pas prêter le flanc à la pression des autorités gouvernementales turques. La situation présente est de ces propositions cohérentes.

Le négationnisme n'est pas un mode d'expression comme les autres : son objectif est de falsifier l'Histoire pour effacer toute mémoire collective, toute trace des génocides. Il doit être sanctionné par la même peine que celle qui s'applique à la négation de la Shoah. Cette loi, devrait s'inscrire dans une large démarche de prévention des crimes contre l'humanité. Elle devrait être accompagnée d'un engagement solennel de for-

mation d'une génération d'enseignants ayant pour mission d'expliquer le message. Ce serait un véritable nouveau progrès, qui en même temps, enverrait un signal clair à tous les communautarismes. Il ne s'agit ni d'imposer une Histoire d'État, ni de stigmatiser la Turquie qui souhaite, par ailleurs, entrer dans l'Union européenne. Il s'agit plutôt de montrer aux autorités turques – bien après les militants courageux de leur propre société civile – qu'un rapprochement implique indissolublement un travail de mémoire assumée pour œuvrer à la réconciliation. Cette loi, à cet égard, si elle est promulguée, peut permettre une réelle avancée ; elle ne doit pas être enfin considérée comme attentatoire à la liberté de l'historien, elle la prolonge tout en la préservant des complaisances vis-à-vis du négationnisme, sous toutes ses formes. Il s'agit plutôt, comme le souligne, justement, Michel Marian de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ¹ « *de défendre l'histoire, sans la tronquer, ni l'interdire aux politiques* », d'être fidèles aux valeurs et aux engagements républicains de la France. Il rappelle à juste titre que : « *la France s'est élevée dès 1895 contre les massacres d'Arméniens par la voix de Jaurès, de la Ligue des droits de l'Homme qui ne craignent pas d'établir un parallèle entre leur action pour Dreyfus et celle contre les pogromes tsaristes ou les massacres du Sultan rouge. Elle a condamné, dès mai 1915, le crime de « lèse majesté » que représentait l'entreprise d'anéantissement des Arméniens... Les circonstances n'ont pas permis que la demande de protection d'Anatole France, pût se réaliser...* »

Enfin, il est bon de rappeler que la tradition d'amitié entre la France « terre d'asile » et l'Arménie est la raison principale du choix de leur nouvelle patrie par les survivants. Il n'est pas non plus surprenant que depuis cinquante ans, les politiques français – notamment avec le Pcf au premier rang, puis la gauche et enfin la droite – se soient fait l'écho de la demande de justice des descendants de ces survivants.

Missak Manouchian, poète révolté arrive en France vers 1925, comme s'il rejoignait la Terre promise. Il y sera l'une des figures marquantes de la Résistance. Fusillé au Mont Valérien, le 21 février 1944. La lecture de son beau poème : « *Le chant d'une diaspora* »² est éclairante. ■ 20 février 2012

* **Raphaël Vahé**, militant associatif

1. *Journal du Combattant* du 21-01-2012, page 2
2. in « *Arménie, j'écris ton nom* » de Gérard Bédrossian et Nicole Priollaud, Éd. Liana Levi, p.166

CHRONIQUE DE
LAURA LAUFER

UNE BOUTEILLE À LA MER de Thierry Binisti

Cette fiction s'inspire d'un livre de Valérie Zenatti auteure du scénario et collaboratrice au tournage et au montage du film. Le souvenir bouleversant d'un attentat-kamikaze pousse Tal, jeune Française vivant à Jérusalem avec ses parents à écrire une lettre destinée à Gaza. La lettre, jetée dans une bouteille à la mer par son frère appelé sous les drapeaux près de Gaza, atteint des jeunes Palestiniens. L'un d'eux, Naïm, répond par courriel à Tal et le lien créé leur permet de correspondre régulièrement sur leurs conditions de vie et leurs sentiments. Naïm fréquente le Centre culturel français et désire bientôt obtenir une bourse d'études en France. Le récit se déroule avant, pendant et après le déluge de feu de *Plomb durci*. Naïm et Tal pourront-ils franchir les obstacles qui séparent leurs deux territoires si proches ? L'Israélienne et le Palestinien se retrouveront peut-être, mais une telle rencontre ne pourrait aujourd'hui advenir qu'à Paris. Trop long, ce film sympathique valorise le rapprochement des hommes pour un espoir de paix. ■

FRANCE

NOS AMIS MUSULMANS

par HENRI LEVART

« Sus aux sarrasins, mort aux infidèles ! » Les clameurs d'antan semblent fermenter dans l'esprit des croisés contemporains de l'islamophobie.

Sarkozy, dans son discours de Dakar, avait ouvert la voie. Le ministre de l'Intérieur en a rajouté dans son propos sur les degrés de civilisation. Et voici la lamentable campagne sur la viande *halal* menée par l'anti-front national. Tels sont les pseudo-valeurs érucées dans le contexte de basses manœuvres électoralistes. La France est salie.

L'instrumentalisation de la troisième religion du Livre a l'Islam en point de mire. Sa stigmatisation vise à désigner des boucs émissaires, à diviser notre peuple.

Les forces progressistes en lutte pour une société fraternelle se réfèrent, pour aborder le débat, aux penseurs humanistes du passé. En continuité, le grand orientaliste que fut Jacques Berque pouvait écrire il y a peu de temps : « Bien que, comme d'autres messages religieux, le Coran puisse être interprété et l'ait été, dans un sens libéral ou rigoriste, éclairé ou obscurantiste, il ne sera pas inutile de noter la fréquence remarquable de recours à la raison ou de l'invitation à réfléchir. Contrairement à une opinion trop répandue, ses croyants ne devraient y trouver aucune entrave dans leur effort vers une participation active à la modernité ».

L'éminent islamologue Ghaleb Bencheikh a pu donner son point de vue dans l'Humanité : « Je suis à la fois musulman et viscéralement attaché à la liberté d'expression, à la liberté tout court. Dans une société sécularisée, ouverte, démocratique, sous la voûte commune de la laïcité. Personne ne peut se prévaloir de son sacré pour museler autrui... En réalité, la laïcité pourrait se résumer à ceci : "C'est la loi qui garantit le libre exercice de la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi". En définitive, la laïcité est le parapluie sous lequel nous nous abritons, permettant de régler le croire et le non-croire, un principe et non une philosophie de l'État comme certains veulent bien le présenter... »

A propos des tensions actuelles, voici son avis : « Cela s'explique par des considérations sociétales dues à une situation d'hommes et de femmes qui se trouvent prolétariés, marginalisés, ghettoisés, défavorisés, déscolarisés. La tradition religieuse offre un refuge et une revendication politico-identitaire à des jeunes

gens devenus la proie facile de sermonneurs doctrinaires, d'imams autoproclamés, de prédicateurs de pacotille... Il est temps de dégeler la glaciation idéologique et de s'affranchir des enfermements doctrinaux. »

A propos d'enfermement doctrinaire, comment caractériser autrement l'opposition frontale de l'Église catholique nord-américaine aux timides mesures préconisées par Barack Obama, comme celles de sa consœur espagnole concernant l'IVG et la référence religieuse désormais inscrite dans la constitution hongroise ?

Par contre, lors de sa création, le *Conseil représentatif des musulmans de France* a adopté une charte dont le préambule est significatif. « L'Islam, deuxième religion de France par le nombre de ses fidèles, s'affirme à la fois comme une spiritualité à vocation universelle et une communauté désireuse de manifester sa spécificité et son organisation culturelles dans le cadre des lois de la République... Hier, par leur sang versé à Verdun ou Monte Cassino, aujourd'hui par leur labeur, leur intelligence, leur créativité, les musulmans de France contribuent à la défense et à la gloire de la nation comme à sa prospérité et à son rayonnement dans le monde. La communauté musulmane tient à garder vivante l'histoire de sa présence en France et à préserver sa mémoire qui, comme celle des autres composantes de la nation, est une partie intégrante de la mémoire nationale. »

En effet, l'Islam, dans sa diversité et sa complexité, comme tous les apports antérieurs, dépose son limon dans l'évolution du pays. Est-il agressif dans son essence théologique ? Au paragraphe 13 de la sourate 49 du Coran, il est prescrit : « Hommes, nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez les uns les autres ». Un défi d'avenir : découvrir l'Islam, le comprendre, conjuguer nos aspirations à la justice sociale, à la démocratie, à la paix.

Aujourd'hui, Aïcha, Mohammed et Mustapha sont français. Au même titre et droit que d'autres dont les parents ou les aïeux étaient arméniens, espagnols, italiens, polonais, portugais, yougoslaves ou français.

L'UJRE (...) ne saurait être absente des combats contre le fanatisme, ni du partage des réflexions, chemin indispensable vers l'émancipation humaine. ■

My Land de Nabil Ayouch : Dans ce documentaire, le jeune cinéaste marocain Nabil Ayouch, fils d'une mère juive d'origine tunisienne et d'un père marocain musulman, a rencontré dans des camps au Liban des réfugiés palestiniens qui ont fui en 1948 sans jamais revenir sur leur terre. Il a ensuite proposé à des Israéliens jeunes, pour la plupart d'entre eux, d'entendre et de voir, notamment sur un écran d'ordinateur la parole recueillie : une parole émouvante et blessée qui révèle des plaies vives et exprime dans la plupart des témoignages l'espoir du droit au retour. L'intérêt du film réside d'abord par ce dispositif dans la confrontation des points de vue et des vécus. Du côté israélien, les réactions sont diverses. Ainsi cette jeune femme qui refuse de servir l'Armée et qui espère pouvoir vivre en harmonie aux côtés des Arabes, cette autre qui stigmatise le Palestinien parce qu'il dit sa douleur et demande son droit au retour, ces autres encore qui font entendre leur malaise, leur culpabilité et parfois leur compassion. Le dispositif choisi par le film révèle aussi bien la souffrance du peuple palestinien que la cécité de la société israélienne : d'un côté la mémoire vive ; de l'autre, l'absence totale de mémoire. A travers cette confrontation surgit la vision que chacun porte au monde et où tout renvoie à la question de la terre : comment y revenir après l'exil ? Comment y vivre ensemble ? Un beau film à voir absolument. ■



PEUT-ON DEVENIR FRANÇAIS ?

par JACQUES LEWKOWICZ

Telle est bien la question posée par le dernier ouvrage d'Esther Benbassa¹ à laquelle il est répondu par la négative.

Le livre s'ouvre et se ferme sur l'évocation d'expériences personnelles dans lesquelles l'auteure exprime tout à la fois son attachement à la France lorsqu'elle témoigne de la mise en œuvre du programme des Lumières et sa déception lorsqu'il est abandonné au profit de la hiérarchisation et de la discrimination des populations.

Une première partie est consacrée au démontage, afin d'en montrer l'arbitraire, de la notion d'identité nationale décrite comme basée sur le mythe d'une identité immuable ou stable. Ce mythe s'appuie sur trois fondements : la terre, le sang et les morts. Il implique l'existence d'un « mérite » pour l'obtention de la nationalité française.

Par la suite, l'auteure montre de quelle façon a été volontairement construite la figure de l'immigré, nouvel ennemi intérieur, notamment en présentant les banlieues comme un champ de bataille. Elle décrit, à cette occasion, de quelle façon le maintien des descendants d'immigrés dans une situation sociale subalterne et de ségrégation, en lien avec l'héritage de la période coloniale, ne peut aboutir qu'à la répétition d'émeutes, comme celles de 2005. Elle déconstruit également l'idée que la France et les pays anglo-saxons seraient bâtis sur des « modèles » différents, d'intégration pour l'une et de communautarisation pour les seconds. Dans les faits, les soi-disant « principes » donnent lieu à des applications très éloignées de ceux-ci. C'est ce qui la conduit à constater l'existence de deux catégories de Français : ceux de papiers et les autres, l'écart entre les deux provenant de la non-conformité à une norme envisagée par les uns et qu'ils appliquent aux autres. Comme l'écrit E. Benbassa, « la liste des tares sociales qu'on leur impute est infinie. »

En réaction, il y a donc bien, aujourd'hui, au-delà du modèle d'intégration, des communautés de « destin partagé » dont la religion est un élément important de formation. Mais ce phénomène communautaire est, lui-même, ambigu. La solidarité interne n'y est pas si prononcée que cela et, surtout, la pratique religieuse musulmane n'éloigne pas du sentiment d'appartenance à la France. En revanche, l'idéologie néonationaliste,

abreuvant de stéréotypes les « autres Français », contribue à les éloigner, ce néonationalisme étant, lui-même, une forme de communautarisme caractérisé par le repli entre soi, ce repli affectant aussi, d'ailleurs, les juifs sur la base des événements du Proche-Orient. Ainsi donc se construit une francité imparfaite dénoncée par l'auteure. De manière plus discutable, elle cite la mise en œuvre de statistiques ethniques et de politiques dites de « discrimination positive » comme instruments susceptibles de remédier à cette francité imparfaite.

La troisième partie intitulée « Des barbares à domicile » tire les conséquences des deux précédentes. Elle est destinée à éclaircir tout à la fois la parenté existant entre les politiques d'expulsion et d'exclusion, leur inefficacité ainsi que leur lien avec l'idéologie néonationaliste répandue par l'actuelle majorité présidentielle de droite, quelquefois relayée par la gauche dans une interprétation restrictive de la laïcité. Il est, de plus, montré comment l'invocation de la laïcité sert de paravent à la phobie de l'Islam en s'appuyant sur un prétendu choc des civilisations. Ces passages, rédigés avant les déclarations du ministre Guéant au sujet de l'inégale valeur des civilisations, résonnent avec beaucoup de justesse.

Est également décrite de quelle façon l'intensification des pratiques religieuses musulmanes peut s'expliquer par un sentiment de mise à l'écart des populations concernées.

L'auteure, s'exprime parfois en usant du « je », parfois de façon plus abstraite, mais toujours avec beaucoup de passion lucide et de clarté.

Au total, il s'agit d'un ouvrage très utile car il détaille nombre des composantes d'un mal qui aboutit à diviser des populations qui tout appelle à s'unir pour rassembler les énergies nécessaires pour construire ensemble un avenir excluant, à la fois, le rejet et l'embrigadement sectaire. ■

* Esther Benbassa, *De l'impossibilité de devenir français, nos nouvelles mythologies nationales*, Ed. LES LIENS QUI LIBÈRENT, 16,50 €





MÉMOIRE MIROIR

les
PRINTEMPS
DES
POÈTES

Ces jours de mars
A peine ensoleillés
Marquent cette fin d'hiver
Interminable
De l'an dix du nouveau siècle.
Ils voient la sortie du film
« la rafle »
Croiser celle définitive du
Chanteur-Créateur
De « Nuit et Brouillard »

En cette fin d'hiver
Sont projetées ces images
atroces
Du jeudi noir torride
De l'été 42
Le Vel' d'Hiv
Désormais démoli
A laissé des traces profondes
Dans la mémoire des survivants
A l'étoile jaune
Je pense à Irène de Bergerac
- arrêtée et enfermée
par erreur
avec sa mère -
Qui en sortit
au bout de deux jours
Mais combien de victimes
innocentes
Parties périr
Dans les fours d'Auschwitz
Comme ma tante Léa
Et ma cousine Edia
Comme les 189 enfants
De mon école de la rue Keller
Et tant et tant d'autres
Dont Papa Tenenbaum

Des enfants cachés
Sous l'occupation nazie
Furent sauvés de la mort
Par des « Justes »
de toutes opinions
Dans tout le pays
« Ma France »
Beaucoup attendant en vain
Le retour des parents
Se retrouveront orphelins
A la fin de la guerre
Comme les fils Tenenbaum

Jean Ferrat
Honneur à la chanson française
Et aux poètes du monde entier
Malgré les censeurs
De France et d'ailleurs

Miroir de son pays
Mémoire de toutes nos vies.

Pourfendant
« la jungle et le 200 »
L'ami Jean est parti
A la mi-mars
Enterré sous un ciel printanier
Laisant paroles et musiques
Inoubliables
En héritage au printemps
qui se lèvera
« LE POÈTE A TOUJOURS
RAISON »

CHARLES ZILBERTIN
16 mars 2010



LA COMMUNAUTÉ juive de NÎMES ET LA RÉVOLUTION

par ANNE-MARIE DUPORT

Le 11 août 1794, quinze jours après la chute de Robespierre, la Société populaire de Nîmes « s'épure » ; elle exclut soixante-quinze de ses membres, parmi eux une trentaine de juifs, les principaux chefs de famille de la petite communauté juive de la ville. Quels ont été les motifs de cette expulsion, mais aussi et surtout pour quelles raisons ces hommes, qualifiés alors de marchands, ont-ils adhéré à un club politique qui, dès sa création par des artisans du textile en novembre 1791, n'a cessé de prendre les positions les plus radicales ?

La Révolution a-t-elle permis aux Juifs de Nîmes d'accéder à l'égalité des droits et de devenir des citoyens à part entière ?

À partir des années 1730, après avoir fréquenté régulièrement les foires du Languedoc, des marchands juifs, originaires des États du pape, Avignon et le Comtat Venaissin, se fixent à Nîmes. Ils se considèrent comme Français, parlent et écrivent le français. Avant la Révolution, la communauté ne compte qu'une petite quarantaine de familles, environ cent soixante-dix individus, dans une ville peuplée de plus de 40 000 habitants. À Nîmes, les juifs ne sont pas astreints à vivre dans une « carrière » (ghetto), comme à Carpentras, L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon, mais plusieurs habitent dans le même quartier, le faubourg de la Madeleine, où sont installées les entreprises qui touchent de près ou de loin au commerce des chevaux et des mules. C'est là qu'est située leur synagogue. À partir de 1778, ils doivent, comme les protestants, déclarer leurs actes d'état-civil sur un registre tenu par un des leurs ; en 1784, ils disposent d'un cimetière de 500 mètres carrés.

Au début de leur implantation à Nîmes, les juifs ne payent pas d'impôts, ce dont leurs collègues chrétiens tirent argument pour dénoncer une concurrence illicite. Ils y sont assujettis peu à peu, et l'examen des rôles de la taille pour les années 1782 et 1790 montre un large éventail des fortunes. Les juifs y sont usuellement qualifiés de marchands : les plus imposés font le commerce des mules et mulets, comme Moïse Laroque et Jassé Carcassonne, d'autres plus modestes, vendent des soieries, comme les frères Crémieu, ou des toiles, comme Mardochée Carcassonne, au bas de l'échelle figurent des fripiers. De nombreux actes notariaux indiquent des obliga-

tions pour des ventes de bétail et signalent parfois des accusations d'usure. À Nîmes, globalement, les Juifs sont bien tolérés par la population chrétienne, plus attentive au conflit sans cesse réactivé entre catholiques et protestants. Néanmoins, à deux reprises, les marchands chrétiens déclenchent de véritables campagnes contre leurs homologues juifs lorsque ceux-ci demandent à entrer, en 1784, dans la corporation des marchands fabricants de bas, en 1788, dans celle des marchands toiliers. Pour motiver leur refus, ils les accusent de recourir à toutes sortes de fraudes et d'exercer des métiers qui leurs sont interdits.

Un mémoire de Mardochée Carcassonne, daté de 1788, nous éclaire sur ses propres aspirations et sur celles de tous les Juifs domiciliés depuis longtemps à Nîmes et y supportant des impôts. Il propose aux syndicats non seulement de payer le droit d'entrée prévu par les règlements mais encore une partie des dettes du corps des marchands toiliers. Devant le refus des syndicats, prétextant qu'il est juif, l'auteur rappelle les dispositions de l'édit de 1787, dit de « Tolérance », qui donne aux non-catholiques la possibilité d'exercer toutes les professions, il insiste sur les avantages matériels que tirerait la ville si les Juifs étaient admis dans les corporations et prévient qu'en cas de refus « ils se verraient à regret de porter ailleurs leurs industries et leurs capitaux ». Ce conflit ne semble pas avoir eu de suite, pourtant, à la veille des États généraux de 1789, deux Juifs sont présents dans les assemblées des corporations. Les Juifs de Nîmes sont donc déjà plus ou moins intégrés dans l'économie locale, malgré cette hostilité latente. Leur situation va être radicalement transformée par les événements révolutionnaires.

Le 28 janvier 1790, l'Assemblée nationale décrète que les Juifs portugais, espagnols et avignonnais vivant en France jouiraient des droits des citoyens français. Certains Juifs de Nîmes s'engagent dans la milice bourgeoise, connue sous le nom de Légion nîmoise. D'autres, ou les mêmes, adhèrent dès sa fondation en avril 1790, au *Club des Amis de la Constitution*, dominé par de riches marchands en majorité protestants. En décembre 1792 et en septembre 1793, deux marchands juifs, Jassé Carcassonne et David Crémieu (le père d'Adolphe), deviennent officiers municipaux, mais dans des circonstances tout à fait différentes.

Ce ne sont pas les seuls Juifs de Nîmes engagés dans la Révolution. La plupart d'entre eux adhèrent à la Société populaire, et en seront plus tard exclus avec les « terroristes ». Choisisent-ils ce club parce que l'autre est plus « bourgeois », plus modéré, peuplé de gros marchands et négociants ? Est-ce parce que ces derniers leur avaient interdit l'accès des corporations et nourrissent à leur égard un certain mépris ? Rien ne permet de l'affirmer, mais le fait est qu'ils se retrouvent du côté des patriotes les plus avancés et qu'ils soutiennent leurs revendications les plus radicales. Ainsi, en décembre 1793, des Juifs font don d'argenterie, d'objets de culte et d'assignats à la société populaire, et au printemps de 1794, certains appuient la demande de maintenir un tribunal « révolutionnaire » dans le Gard.

Jassé Carcassonne, comme seize de ses anciens collègues de la municipalité qui s'était résolument engagée dans la révolte « fédéraliste », sera traduit devant ce même tribunal le 19 juillet 1794, condamné à mort et exécuté le même jour. Aucun autre Juif de Nîmes ne sera considéré comme suspect. Ce n'est qu'après Thermidor que David Crémieu subira le sort des « terroristes » nîmois : incarcéré en août 1794, il ne passera en jugement qu'en juin 1795 et sera acquitté. Dès lors, chassés quelque peu rudement des fonctions qu'ils exerçaient, éliminés de la Société populaire, les Juifs se retirent pour longtemps de la vie politique. En revanche, non seulement ils conservent toutes libertés dans le domaine du commerce et des affaires, mais grâce à l'égalité des droits conférée par la Révolution, ils sont autorisés à posséder des biens fonciers, les plus riches peuvent alors acquérir des biens nationaux.

À la fin du XVIII^e siècle, les Juifs de Nîmes n'aspirent qu'à la liberté et à l'égalité économique, mais quand la Révolution leur donne la citoyenneté française et la possibilité d'exercer des fonctions administratives, ils s'y risquent hardiment, non sans quelque ambiguïté dans leurs choix politiques. Dès cette époque, ils se fondent presque sans heurt dans la société nîmoise. ■

NDLR Ce texte résume plusieurs chapitres de l'ouvrage écrit par Anne-Marie Dupont avec Lucien Simon (aujourd'hui décédé), *Les Juifs du pape à Nîmes et la Révolution*, Éd. Edisud, Aix-en-Provence, 1988